
JOURNÉE DE PRINTEMPS

Le 29 mai 1999, la journée de printemps d'atlas intitulée « Il était une fois : traduire le conte » a eu lieu dans l'hôtel particulier et les jardins de l'Institut culturel italien à Paris. Le matin, des ateliers de traduction étaient animés par Pierre Deshusses (allemand), Joël Gayraud (italien), Liliane Hasson (espagnol de Cuba) et Lise Gruel-Apert (russe). L'après-midi, en séance plénière, Henriette Michaud, avec la participation du conteur Jean Porcherot, expliquait le passage « Du conte oral au conte écrit », Lise Gruel-Apert se penchait sur « Le conte populaire russe » et une table ronde, animée par Marie-Claire Pasquier, sur le thème « Traduire, adapter, publier les contes et légendes », regroupait Claire d'Aurélie, conteuse, Fabienne Fillaudeau, directrice de la collection « Domaine merveilleux » chez José Corti, Nathalie Haye, éditeur à l'École des loisirs, Elisabeth Motsch, traductrice et écrivain, Françoise du Sorbier, traductrice, spécialiste de la littérature populaire anglaise du XVIII^e siècle, Rose-Marie Vassallo, écrivain, traductrice de contes et de livres pour enfants.

Henriette Michaud

Du conte oral au conte écrit

Nomade par nature, le conte est le bien commun de tous : on a pu dire que la tradition suivait le vol des oiseaux migrateurs. Elle se transmet de bouche à oreille, de génération en génération, elle passe d'un conteur à un autre. Ce bien commun, en constant devenir, est un trésor de questionnements, de rêves, de rires, de peurs et de désirs humains. Des variantes peuvent apparaître en divers points du globe en fonction du lieu, du climat, du groupe social ou tout simplement du moment où l'histoire est racontée à un certain public. Alors peut-on écrire les contes ? Oui, la tâche est possible, elle est légitime et déjà largement menée à bien, mais il est important de baliser la route pour que l'histoire traduite et réinterprétée n'y perde pas la vie.

Pour qu'une histoire puisse être écrite et traduite, elle doit, par définition, être recueillie auprès d'un conteur oral par un collecteur. C'est ainsi que se produit la transmission. La transcription-traduction originelle répond à une double opération : d'abord un changement de code linguistique, de l'oral à l'écrit, ensuite un changement d'idiome, une traduction, nécessaire à la transmission, car le conte quitte l'espace culturel au sein duquel il est raconté.

À la source des contes, il y a les conteurs, mais désormais la chaîne de transmission menace de se rompre, ou est déjà rompue. Au Niger (Nadine Decourt), les conteurs sont encore rétribués pour leur participation aux mariages et aux fêtes. D'après les nombreux témoignages des ethnographes, ils sont doués d'une mémoire prodigieuse, ne se contredisent jamais et ne répètent jamais deux fois la même histoire de la même façon. Certains ethnologues (Görög-Karady) ont étudié à la loupe l'évolution de leur

gestuelle, l'enrichissement des variantes, les facteurs modifiant leur manière de raconter. C'est auprès d'eux que les collecteurs remontent à la source des histoires.

Le collectage a évolué en fonction de l'attitude des collecteurs, ethnologues, ethnographes, linguistes, folkloristes, de leur conscience plus ou moins grande de la supériorité de l'écrit sur l'oral, de l'emprise du colonial sur le colonisé. Actuellement, le collectage répond à un souci de rigueur et de fidélité. Le magnétophone a apporté une aide technique importante. Ethnologues et folkloristes parcourent le monde pour découvrir un matériel d'une grande richesse. Les contes sont ensuite répertoriés au niveau international et divisés en classes, genres, variantes et versions. Le risque actuel est d'aboutir à des transcriptions très fidèles, traduites au plus près de la langue source, mais accessibles seulement à des spécialistes et non au grand public.

Un bon exemple est fourni par le remarquable travail de Nadine Decourt et de son équipe sur la littérature orale touareg. Sa publication propose le texte source dans l'idiome originel, la traduction juxtalinéaire en regard, et une transposition en français, avec des ajouts et annotations d'ordre linguistique et ethnographique qui témoignent d'une visée comparatiste situant également ces contes par rapport au répertoire international. Les auteurs ont ciblé un public professionnel, africaniste, folkloriste, ethnographe, et proposent « [...] un parcours où le lecteur pourra cheminer à sa guise à partir de son entrée de prédilection : littérature, langue ou culture ». Ces transcriptions respectent scrupuleusement l'histoire, les régionalismes, la culture, mais ne peuvent pas être publiées telles quelles en direction du grand public, enfants et adultes, qui sont pourtant le vivier naturel de l'écoute et de la lecture des contes.

C'est à ce stade de transcription et de traduction juxtalinéaire d'une histoire que l'intervention de la traduction littéraire et de l'adaptation à un public intervient, car un conte est une œuvre véritablement collective, à laquelle le traducteur est associé, il en devient le co-auteur anonyme. J'aimerais évoquer les cinq critères – déjà bien connus des professionnels – nécessaires pour réussir l'écriture de l'oralité, dans la fidélité à l'esprit du conte et en gardant à l'esprit le possible retour de l'écriture à la parole du conteur.

Définir la cible de lecture

La question de la transcription-traduction est indissociable de la transmission. Le premier travail du traducteur et de l'éditeur consistera donc

à déterminer à qui il s'adresse, la sélection du type de lecteur ne dépendant pas tellement de son âge, mais d'autres critères : lecteur silencieux ou lisant à haute voix, ou encore conteur potentiel, par le relais de l'écriture. L'éditeur a-t-il une intention pédagogique ? Le public est-il interculturel ? Quel type d'illustrations, d'explication culturelle, de bibliographie, de dossier est souhaitable ? C'est peut-être la première réflexion à mener.

Conserver à l'écrit des traits d'oralité

Il peut exister une écriture proche de l'oral, qui ne se confond pas avec une transcription pure et simple, souvent illisible, mais préserve à l'écrit des traits d'oralité : qualité sonore du lexique, rythme, présence de dialogues, répétitions fidèles à la transcription originelle. On donnera la préférence aux événements, aux sentiments et aux dialogues en évitant la psychologie, la description décorative et les commentaires. On conservera précieusement les paroles formulaires, refrains, chansons, onomatopées et interjections, quitte à « incruster » la langue cible (Nadine Decourt) avec des mots de la langue source, traités comme des noms propres. On gardera les noms propres d'origine. Conserver une certaine opacité au conte écrit peut être souhaitable, car l'énigme est toujours présente au cœur du conte. Il peut aussi y avoir un plaisir du non-traduisible, toujours partagé par l'auditoire ou le lecteur.

Bref, le conte traditionnel est comparable à une partition musicale avec des récitatifs intangibles et des moments d'improvisation ou d'ornementation. On respectera la structure générale de la narration, son orchestration, son agencement. Ce travail peut ouvrir à *une poétique de l'écriture de l'oral*, qui ne ferme pas le texte par le beau langage ou le parler infantile. Ainsi n'y a-t-il pas perte entre l'oral et l'écrit, mais transformation.

Respecter l'anonymat du conte et sa structure

La littérature orale ne connaît pas d'auteurs, mais des passeurs. L'écriture doit rester anonyme, l'adaptateur se gardant d'intervenir sur la structure de l'histoire. Le monde du conte est un univers de vérité-mensonge, auquel il ne convient pas de faire des ajouts « sauvages » : si Boucle d'Or se voit soudain affublée d'une maman, ce n'est plus Boucle d'Or, enfant de nulle part. Chaque conte respecte les points de passage obligés. Les conteurs oraux ne s'y trompent pas. Plusieurs centaines de *Blanche-Neige* enchantent le monde sous des formes très variées, mais certains éléments sont toujours préservés, qui forment l'ossature de l'histoire.

Puiser aux variantes d'un même conte

C'est l'anonymat qui permet à l'adaptateur-traducteur-éditeur-conteur d'utiliser diverses sources. Mais un conteur ne raconte jamais deux fois la même version de son histoire, car les contraintes énumérées étant respectées, la liberté est grande. La langue du conteur se met en mouvement, et c'est dans le libre jeu des ressemblances et des dissemblances qu'il s'approprie l'histoire. Je parle ici en théorie, car l'adaptation pose des problèmes éditoriaux délicats, mais le traducteur-adaptateur dispose d'une large liberté de manœuvre. Si le traducteur juge, en accord avec l'éditeur, que le texte-source ne présente pas les qualités requises pour le public visé, il doit se sentir libre de le rendre plus conforme aux critères stylistiques de l'oralité, à l'aide de variantes du même conte.

Les variantes d'un conte sont très nombreuses, comme en témoignent les classifications (plus d'une centaine de biquettes s'entêtent par le monde). Sans aller jusqu'à une « méthodologie de la variance », comme le propose élégamment Nadine Decourt, on peut s'autoriser, comme le font quotidiennement les conteurs, à puiser de nouvelles idées à cette source quasiment inépuisable. Toutefois, certains néo-conteurs actuels, qui éditent un texte définitif de leurs histoires, courent le risque de figer leur propre créativité, et celle d'autres conteurs potentiels. C'est une question délicate et débattue.

Suivre l'exemple des grands collecteurs-auteurs de contes

Certains écrivains respectent si bien la matière orale originelle que l'on peut raconter leurs contes, et donc les traduire dans d'autres langues, sans modification. Je ne donnerai que trois exemples : Afanassiev, bien sûr, qui conserve une intonation parlée naturelle et vivante, Italo Calvino, collecteur respectueux et grand auteur, mais aussi Henri Pourrat.

Il arrive parfois qu'un écrivain adapte et réécrit un conte sous une forme parfaite, qui devient alors une œuvre littéraire à part entière. On pense au folklore mis en poème (Gœthe, Pouchkine, Longfellow). Ces œuvres devront être traduites dans le plus grand respect du style de l'auteur. Mais ces histoires ne sont plus des contes traditionnels, leur caractère oral s'est perdu.

Personnellement, je plaide pour une certaine oralité, relayée par l'écriture. Ce mode d'expression correspond à un réel besoin d'échange direct de la parole, notamment parmi les jeunes. La voie est donc ouverte pour une recherche commune aux traducteurs, éditeurs et éducateurs.